



Délai pour l'emploi du temps

Par **Dondiego63**, le **14/05/2019** à **17:54**

Bonjour

Employée depuis 20 ans dans une entreprise, celle-ci a été reprise par 3 salariés depuis 4 ans. Bien sur sans m'en informer.

Cette société compte 3 associés+3 employés. travaillant 27 h par semaine, j'avais un contrat qui stipulait mes jours de repos fixes.

Depuis que la société a été reprise, je n'ai jamais les memes jours de repos . Je suis informée de mon agenda souvent une semaine avant et parfois la fin de semaine pour la semaine d'après.

J'aimerais savoir mes droits et quels sont mes recours?

Cordialement